



Code de Conduite et d'Ethique Professionnelle
Etablir les règles de conduite à tenir

Notre vision, notre mission et nos valeurs

Notre vision

Promouvoir un monde dans lequel l'océan et l'humanité coexistent en harmonie.

Notre mission

Libérer le potentiel des océans en fournissant des navires et systèmes de production uniques pour un avenir durable.



The Mission and Vision in English can be found at www.MODEC.com



Nos valeurs

Valeurs fondamentales

MODEC s'engage en faveur de notre **OCEAN**

- One Team (Une Equipe)

Fédérer un MODEC diversifié à travers l'inclusion, l'égalité, la confiance, la collaboration et la communication ouverte afin de cultiver une véritable création de valeur.

- Care (Protection)

Donner la priorité à la sécurité dans tout ce que nous faisons et préserver notre personnel, nos actifs, notre environnement et notre héritage.

- Empowered (Responsabilisé)

Exploiter notre esprit pionnier, assumer la responsabilité de nos décisions et donner à nos collaborateurs les moyens d'aller plus loin, ensemble.

- Agile (Agile)

Réagir rapidement au changement avec une approche axée sur les résultats et poursuivre une amélioration continue.

- Integrity (Intégrité)

Mener nos activités de la meilleure des manières, chaque jour, grâce à notre culture de la conformité et de l'éthique, dans le respect des droits de l'homme et avec professionnalisme.

Message de notre PDG

Chers collègues du Groupe MODEC,

Depuis sa fondation en 1968, MODEC grandit en harmonie avec l'océan et a contribué globalement dans la société grâce à plus de 50 ans d'opération et de développement dans le domaine du pétrole et du gaz offshore. Aujourd'hui, nous avons une présence significative dans le monde en tant qu'entreprise leader dans l'industrie pétrolière et gazière offshore mondiale.

Pour qu'une entreprise soit acceptée par la société comme une citoyenne du monde, pour qu'elle jouisse d'une bonne réputation de par son existence et ses actions, et pour qu'elle réussisse dans les affaires, l'intégrité de l'entreprise et de chacun de ses employés est un élément essentiel. En tant que l'une des principales entreprises du secteur, nous sommes tenus d'agir avec intégrité.

L'intégrité repose sur la conformité et l'éthique. Il est important pour chacun d'entre nous de faire preuve de diligence et d'humilité, et de développer une personnalité digne. L'intégrité personnelle exige que chacun d'entre nous fasse preuve d'autodiscipline et de cohérence dans nos paroles et nos actes, que nous restions à l'écoute de ce qui se passe, que nous comprenions ce que la société exige et attend de nous, et que nous fassions les bons choix en tant que professionnel.

L'intégrité n'est pas quelque chose qui peut s'apprendre du jour au lendemain, mais plutôt à travers l'influence de l'environnement immédiat et l'apprentissage quotidien. Par conséquent, votre environnement, votre façon de penser et votre façon d'agir sont profondément liés à la culture de votre propre intégrité personnelle.

Pour le développement continu de l'intégrité d'entreprise, il est essentiel de créer un environnement de communication ouvert qui vous permet de partager librement vos pensées, d'avoir un état d'esprit pour réfléchir de manière proactive aux choses de manière indépendante et les résoudre, et de respecter les différents points de vue et façons de penser des autres. Chacun est encouragé à reconnaître clairement les problèmes réels ou potentiels, à valoriser la communication et l'engagement par le biais de l'échange d'informations et d'opinions, et à favoriser une culture d'entreprise qui permet un dialogue ouvert et une consultation en cas de questions ou lorsqu'on ressent que quelque chose ne va pas. J'aimerais que chacun développe l'habitude de se demander ce qui est juste lors de la prise de décisions.

Les problèmes sociaux et les attentes de la société évoluent avec le temps. Nous devons être conscients de ces changements, les évaluer et y répondre avec flexibilité et agilité. Par exemple, notre champ d'action est passé de la RSE à la durabilité, et la gamme des parties prenantes s'est élargie en conséquence. De plus, le monde réel est complexe et la prise de décision peut souvent être difficile. Dans notre travail quotidien, vous pouvez rencontrer une situation dans laquelle vous trouvez difficile d'agir conformément aux lois et règlements, aux attentes de la société et à l'éthique. Dans de tels cas, le Groupe MODEC ne minimise pas ou n'ignore pas le problème, mais cherche plutôt à faire un choix cohérent et juste en tant que Groupe, ce qui est une action nécessaire pour incarner l'intégrité.

Le Code de conduite vous offre les lignes directrices pour un comportement éthique et comprend les politiques du Groupe MODEC, les procédures et les coordonnées si vous avez des questions. A chaque fois qu'une mise à jour des lignes directrices est nécessaire en réponse à un changement dans le monde, nous prendrons des mesures en conséquence. Le Code vous aidera à faire des choix cohérents et justes en tant que membre du Groupe MODEC. Si vous avez des préoccupations relatives à la conformité ou à l'éthique, n'hésitez pas à contacter l'une des personnes ressources mentionnées dans le Code, directement ou via la ligne d'assistance d'éthique. Si vous pensez que quelque chose ne va pas, agissez, parlez-en avec responsabilité. Nous assurerons l'anonymat des signalements, et toute représaille en réponse à un signalement honnête sera sanctionnée.

Nos Vision, Mission et Valeurs fondamentales réaffirment l'importance de l'intégrité et soutiennent notre engagement interne et externe. J'apprécierais votre effort continu et votre coopération en vue du développement futur du Groupe MODEC.

Cordialement,



Hirohiko Miyata, Président-directeur général



Table des matières

Notre vision, notre mission et nos valeurs	2
Message de notre PDG	4
A Propos de notre Code	6
Faire des affaires de la bonne manière	7
Suivre notre Code	7
Nos responsabilités éthiques	7
Lignes directrices pour prendre des décisions éthiques	8
Obtenir de l'aide	8
Engagement de MODEC contre les représailles	10
Coopérer pendant les enquêtes	10
Intégrité	11
Agir dans les meilleurs intérêts de MODEC et éviter les conflits d'intérêts	12
Echanges de cadeaux et Hospitalité	14
Faire des affaires sans corruption	15
Forces antisociales	17
Éviter les délits d'initié	18
Concurrence loyale	18
Créer des supports commerciaux et de marketing avec intégrité	19
Faire des affaires avec intégrité dans le monde entier	20
Parler et partager des informations au nom de MODEC	21
Choisir des partenaires commerciaux intègres	21
Respecter les réglementations sur les salaires, les heures de travail et la protection des droits de l'homme	22
L'Humain	23
Harcèlement et Discrimination	24
Créer un lieu de travail sûr	25
Protéger les informations personnelles et confidentielles des employés	26
Formation continue	26
Participer à nos actions communautaires	27
Performance	28
Travailler en toute sécurité	29
Protéger l'Environnement	29
Créer des produits et services de haute qualité	30
Protéger les biens de MODEC	30
Protéger les informations confidentielles	31
Créer et tenir à jour les livres et registres avec exactitude	33
Dérogations	34



MODEC

A PROPOS DE NOTRE CODE



Faire des affaires de la bonne manière

Au sein du Groupe MODEC («MODEC» ou «la Société»), notre force ne se mesure pas seulement à notre succès financier ou opérationnel. Elle se mesure également par nos engagements envers nos valeurs: l'Intégrité, l'Humain et la Performance. Nous sommes fiers de véhiculer ces valeurs dans notre travail pour MODEC.

Notre Code de conduite et d'éthique professionnelle («Code») est là pour nous aider à prendre des décisions judicieuses qui respectent l'engagement de MODEC à agir de manière intègre, ce qui est conforme à nos valeurs, protège notre réputation et nous permet de prospérer dans l'environnement commercial mondial complexe et concurrentiel d'aujourd'hui.

Suivre notre Code

Ce Code a été développé pour s'assurer que tous les administrateurs, dirigeants et employés travaillant pour le compte des sociétés du Groupe MODEC (y compris les co-entreprises contrôlés par MODEC, ainsi que les sociétés à vocation spéciale et les consortiums) respectent les normes éthiques et juridiques applicables à notre travail. En outre, nous attendons de nos partenaires commerciaux qui travaillent pour MODEC - tels que les fournisseurs, les prestataires, les consultants et les travailleurs temporaires - qu'ils respectent les normes de notre Code.

En plus de suivre les principes énoncés dans notre Code, nous devons connaître et respecter les réglementations qui s'appliquent au travail que nous effectuons dans les lieux où nous travaillons, y compris les réglementations locales applicables. Bien entendu, nous devons également respecter nos engagements contractuels. Parfois, nous pouvons nous trouver dans une situation où les lois ou réglementations locales applicables semblent entrer en conflit avec les directives fournies dans notre Code. Dans ces situations, nous devons toujours rechercher des conseils avant d'agir.

Nos responsabilités éthiques

Pour que MODEC réussisse, nous devons tous agir avec intégrité dans toutes nos activités commerciales. Tous ceux d'entre nous qui travaillent pour MODEC ont les responsabilités suivantes:

- Agir toujours de manière professionnelle, honnête et intègre
- Se familiariser avec ce Code et autres exigences de MODEC
- Terminer toute formation requise avant la date d'échéance
- Signaler rapidement toute faute ou manquement à l'éthique à votre responsable ou à toute autre personne ressource répertoriée dans ce Code

Ceux d'entre nous qui agissent en tant que Responsables, avec ou sans subordonnés directs, font partie intégrante de la culture éthique de MODEC et ont des responsabilités supplémentaires, notamment:

- Donner l'exemple: démontrer les normes les plus élevées de conduite éthique dans les affaires, agir en tant que mentor pour les autres et les aider à comprendre comment faire des affaires de la bonne façon
- Communiquer aux subordonnés directs et aux partenaires commerciaux la manière dont le Code et autres exigences de MODEC s'appliquent à leur travail quotidien
- Rechercher des occasions de discuter de situations difficiles sur le plan éthique avec des subordonnés directs
- Créer un environnement où la conformité et l'éthique sont valorisées et où les autres se sentent à l'aise pour poser des questions et signaler d'éventuelles inconduites
- Favoriser un environnement de travail sûr
- Tenir compte des facteurs liés à l'éthique et à la conformité en plus du rendement au travail lors de l'évaluation des subordonnés directs
- Encourager les employés à inclure les objectifs de conformité, de sécurité et de qualité dans leurs objectifs de performance annuels et leurs objectifs commerciaux

Qui désigne t-on par Responsable?

Dans tout le Code, le terme «Responsable» désigne toute personne qui supervise d'autres personnes au sein de MODEC. Certains peuvent utiliser plutôt le terme «Superviseur», mais par souci de simplicité, le Code utilisera toujours le terme « Responsable ».

Lignes directrices pour prendre des décisions éthiques

Prendre des décisions éthiques n'est pas toujours facile et il peut arriver que vous ne soyez pas sûr de la bonne marche à suivre. Si vous vous trouvez dans cette situation, rappelez-vous que vous n'êtes pas seul. Veuillez vous référer à la section «Obtenir de l'aide» de ce Code pour trouver des personnes ressources disponibles pour vous aider.

Face à une décision éthique difficile, posez-vous les questions suivantes pour vous aider à faire le bon choix:

- Est-ce la bonne chose à faire?
- Est-ce légal?
- Est-ce conforme à la mission, à la vision et aux valeurs de MODEC?
- Cela respecte-t-il notre Code et autres exigences de MODEC?
- Ai-je envisagé toutes les conséquences, tant pour moi que pour l'entreprise?
- Serai-je à l'aise pour informer les autres (y compris ma famille et mon supérieur) de ma décision?

Si la réponse à l'une de ces questions est «non» ou si vous avez encore des doutes quant à savoir si votre décision est éthique ou légale, demandez conseil avant d'agir.

Obtenir de l'aide

Il est important que nous formulions des questions ou des préoccupations concernant une situation qui ne semble pas tout à fait correcte. Cela peut inclure des violations des lois ou réglementations applicables, du Code ou des politiques et procédures de MODEC. En signalant rapidement toute inconduite potentielle, nous aidons MODEC à maintenir sa culture d'honnêteté, de confiance et

d'intégrité, ce qui à son tour garantit le succès commercial de notre Société. Le signalement précoce permet également aux personnes qui en ont la qualité de résoudre les problèmes potentiels avant qu'ils ne se transforment en problèmes graves.

Si vous avez une question ou une préoccupation, envisagez de soumettre le problème à vos responsables. Après tout, ce sont eux qui connaissent le mieux votre travail. Si vous préférez ne pas contacter vos responsables, vous pouvez signaler vos préoccupations à:

- Un représentant de la Conformité
- Un représentant des Ressources Humaines
- Un représentant du service juridique, tel que le Conseil Juridique
- Le Responsable en chef de la Conformité (cco@modec.com)
- Un membre de la Direction
- L'Auditeur d'entreprise de MODEC (hotline.auditor@modec.com)
- Le service d'assistance en matière d'éthique de MODEC (Ethics Hotline)
 - o Par Téléphone: les numéros de téléphone spécifiques aux pays sont affichés dans tous les pays et sont disponibles sur le portail Web
 - o Via le Portail Web: modec.ethicspoint.com
 - o Sur l'intranet de MODEC: cliquez sur l'icône de téléphone située sur la page d'accueil

Le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique de MODEC est gérée par un tiers indépendant et est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Vous avez la possibilité de signaler de manière anonyme via la Hotline, à condition que la législation locale l'autorise. Cependant, nous vous encourageons à fournir vos coordonnées, car cela permet à MODEC de mieux étudier votre rapport. Vos coordonnées resteront confidentielles, dans la mesure où la loi le permet. MODEC examinera rapidement toutes les préoccupations signalées, enquêtera et prendra les mesures appropriées pour y remédier.

Les actions non éthiques ou illégales exposent non seulement notre Société à d'éventuelles conséquences juridiques, mais un tel comportement sape également notre culture éthique. Pour cette raison, la Société prendra

Ligne d'assistance en matière d'éthique de MODEC

Lorsque vous ne vous sentez pas à l'aise pour signaler votre préoccupation à votre superviseur, utilisez l'une des ressources alternatives énumérées dans le Code ou utilisez la ligne directe d'assistance:

Par téléphone: Appel gratuit 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Les numéros de téléphone de la ligne d'assistance, spécifiques à chaque pays, y sont affichés et sont disponibles sur le portail Web.

Portail WEB: modec.ethicspoint.com



Illustration

Ana travaille à la comptabilité, où elle traite les notes de frais. Elle reçoit un rapport d'un cadre supérieur d'un autre département, qui énumère des dépenses importantes pour «divertissement» sans détails à l'appui ou formulaire de cadeaux et d'hospitalité. Quand Ana l'interroge à ce sujet, le cadre supérieur lui dit de ne pas s'en inquiéter car c'était pour un client de longue date. Ana s'inquiète car cela semble enfreindre les politiques de MODEC, même si le responsable a dit que tout allait bien. Que devrait-elle faire?

Ana doit contacter son responsable ou signaler immédiatement la situation via la ligne d'assistance éthique (Ethics Hotline). Cela pourrait constituer une violation de la politique de cadeaux et d'hospitalité de MODEC. Peu importe que le cadre supérieur dise à Ana de ne pas s'inquiéter de cette dépense – si la situation ne semble pas correcte, elle doit la signaler. Le fait de parler des problèmes, contribue à maintenir la culture éthique de MODEC, et personne ne subira de représailles pour avoir fait un rapport de bonne foi.

des mesures disciplinaires et/ou contractuelles contre ceux qui enfreignent notre Code, nos politiques ou les lois réglementaires, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la fin de la relation contractuelle.

Sources supplémentaires d'informations

Pour plus d'informations sur la Hotline d'éthique et sur la manière dont les préoccupations en matière de conformité et d'éthique sont examinées, veuillez-vous référer aux règles de signalement en matière de conformité et d'éthique et aux normes relatives aux enquêtes en matière de conformité et d'éthique. Vous pouvez également contacter un représentant de la Conformité ou le Chef de la Conformité à cco@modec.com.



Engagement de MODEC contre les représailles

MODEC ne tolérera jamais les représailles à l'encontre de quiconque signale de bonne foi une violation présumée de la loi ou de l'éthique. «De bonne foi» signifie que vous fournissez toutes les informations dont vous disposez et que vous pensez que votre rapport est vrai, même s'il s'avère plus tard que vous vous êtes trompé.

Notre Société prend au sérieux les rapports de représailles. MODEC enquêtera sur ces rapports et, si cela est justifié, prendra les mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la fin d'une relation contractuelle. Si vous pensez avoir subi des représailles, vous devez contacter l'une des personnes ressources répertoriées dans la section «Obtenir de l'aide» de ce code.

Coopérer pendant les enquêtes

Si vous vous trouvez impliqué dans une enquête de conformité (qu'elle soit menée par MODEC ou une entité gouvernementale), vous devez coopérer pleinement et répondre à toutes les questions de manière complète et honnête. Avant de répondre à une demande d'informations concernant une enquête gouvernementale, veuillez contacter le service juridique ou la direction locale.

Parfois, vous pouvez être informé de la réquisition de certains registres dans le cadre d'un audit, d'une enquête ou d'une procédure judiciaire. Assurez-vous donc de toujours suivre les exigences de conservation des registres de MODEC dans ces situations. Si MODEC découvre au cours d'une enquête qu'une violation de la loi s'est produite, MODEC coopérera pleinement avec les autorités.





A MODEC, nous respectons des normes d'intégrité élevées et faisons toujours ce qu'il faut. Bien sûr, nous nous engageons à respecter toutes les réglementations qui s'appliquent à nous, mais nous ne nous arrêtons pas là. Dans notre travail pour MODEC, nous faisons preuve de normes élevées d'honnêteté, d'intégrité et d'équité. Cela signifie que nous faisons de bons choix pour notre Société et que nous tenons nos engagements envers toutes nos parties prenantes. Cela nous aide à réussir sur le marché et à améliorer l'environnement commercial mondial. Nous avons tous la responsabilité de faire ce qu'il faut et de faire preuve d'intégrité chaque jour, dans toutes nos actions.

Agir dans les meilleurs intérêts de MODEC et Eviter les conflits d'intérêts

Dans le cadre de notre engagement d'intégrité, nous agissons toujours en gardant à l'esprit les meilleurs intérêts de MODEC et évitons les conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts survient chaque fois que vous avez un intérêt concurrent qui peut vous empêcher de prendre une décision objective au nom de MODEC. Nous ne devons jamais permettre à des intérêts personnels d'interférer avec notre capacité à porter de bons jugements au nom de MODEC.

Il existe de nombreux types de conflits d'intérêts, mais ils ont tous une chose en commun: ils pourraient nous mettre dans une situation où nous devons choisir entre faire ce qui est le mieux pour MODEC et faire ce qui est dans notre intérêt personnel (ou celui des membres de notre famille, 'ou des amis'). Nous devons toujours éviter les situations qui peuvent même conduire à l'apparence d'un conflit d'intérêts, afin de maintenir la réputation d'intégrité de MODEC et la confiance que les personnes avec lesquelles nous travaillons et nos communautés nous accordent.

Nos Responsabilités

Il est impossible de décrire tous les conflits d'intérêts potentiels, mais voici quelques exemples courants.

Emploi extérieur. Un conflit d'intérêts peut survenir si un travail extérieur, y compris l'auto-emploi, interfère avec votre capacité à remplir vos responsabilités avec MODEC, et qui pourrait vous amener à divulguer des informations confidentielles de notre Société, ou pourrait affecter négativement la réputation de MODEC. Cela comprend le travail - ou l'intention de travailler - en tant qu'employé, directeur, dirigeant, consultant ou sous-traitant d'un partenaire commercial, fournisseur ou concurrent de MODEC. Si vous envisagez de travailler avec l'une de ces organisations, veuillez communiquer la situation à votre responsable et à un représentant de la conformité pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

Travailler avec des membres de la famille ou des amis. Si vous travaillez avec un ami ou un membre de votre famille (tel qu'un enfant, un conjoint ou un autre proche, un frère ou une sœur, un parent, une tante ou un oncle, un grand-parent ou un autre parent proche), vous pouvez être confronté à un conflit d'intérêts. Dans cette situation, vous pourriez traiter votre ami ou membre de votre famille différemment des autres employés, ce qui n'est pas dans l'intérêt de MODEC. Pour éviter cela, contactez votre responsable si vous supervisez ou travaillez en étroite collaboration avec un ami ou un membre de votre famille.

Relations d'affaires familiales. L'emploi des membres de notre famille pourrait également créer un conflit d'intérêts pour nous. Si un membre de la famille travaille pour un partenaire commercial, un client ou un concurrent de MODEC, vous devez informer de la situation.

Intérêts d'investissement. Vous devez informer de tout investissement que vous ou les membres de votre famille avez fait avec un partenaire commercial, un client ou un concurrent de MODEC, à moins que la société soit cotée en bourse et que l'investissement soit inférieur à dix pour cent des actions en circulation. Vous devez également informer d'un investissement dans l'une de ces sociétés s'il constitue la majorité de vos investissements. Contactez immédiatement un représentant de la conformité ou un membre du service juridique au sujet d'un tel investissement afin de déterminer comment gérer ce conflit potentiel.

Opportunités d'entreprise. Grâce à votre travail chez MODEC, vous pouvez découvrir une opportunité commerciale dont vous aimeriez profiter pour vous-même. Avant de le faire, vous devez être certain que MODEC a décidé de ne pas saisir l'opportunité, et vous devez confirmer que saisir cette opportunité pour vous-même ne constituerait pas une violation d'une obligation de confidentialité. Contactez un membre du service juridique pour vous assurer d'éviter un conflit potentiel ou une violation de la confidentialité.

Fonctionnaires. Nous devons être certains de traiter équitablement et impartialement avec tous les fonctionnaires et employés du

Il n'est pas toujours facile d'identifier les conflits d'intérêts.

Voici quelques situations réelles qui peuvent entraîner un conflit d'intérêts.

Travailler en famille: Votre beau-frère est ingénieur et vous l'embauchez pour un travail sur un navire MODEC. Vous superviserez son travail.

Investissements: Votre père a récemment utilisé ses économies pour acheter une grande quantité d'actions chez l'un des concurrents de MODEC.

Emploi extérieur: Un des fournisseurs de MODEC recherche un ingénieur à temps partiel pour les conseiller. Vous effectuez un travail similaire pour MODEC, vous proposez donc vos services à notre fournisseur.

Opportunités d'entreprise: Un client de MODEC demande si l'entreprise peut développer une nouvelle fonctionnalité pour l'un de ses navires. Pendant que votre responsable envisage encore l'opportunité, vous contactez le client et lui dites que vous pouvez faire le travail pour la moitié du prix pendant votre temps libre.

Gouvernement. Si vous ou un membre de votre famille êtes actuellement ou avez été un agent public ou un employé d'une entité gouvernementale, ou êtes actuellement candidat à une fonction publique, informez-en rapidement de la situation.

Si vous vous trouvez impliqué dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel, vous devez le signaler à votre responsable et à un représentant de la conformité. Notre situation personnelle peut changer et de nouveaux conflits peuvent surgir avec le temps. Par conséquent, nous devons signaler tout nouveau conflit potentiel à mesure qu'il survient.

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur les conflits d'intérêts, veuillez contacter votre responsable, votre responsable de la conformité ou des Ressources Humaines ou un membre de la direction.

Echanges de cadeaux et Hospitalité

Les cadeaux et les marques d'hospitalité peuvent renforcer les relations commerciales avec nos clients et partenaires commerciaux, mais il est important de les offrir et de les accepter avec l'intégrité à l'esprit. Chez MODEC, nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux ou d'invitations, quelle que soit leur valeur, si l'intention est d'influencer indûment une décision commerciale.

En général, les cadeaux et invitations ne peuvent être échangés que s'ils sont modestes, raisonnables et conformes à la fois à la loi applicable et à la politique du destinataire. De plus, assurez-vous de signaler tout cadeau ou marque d'hospitalité que vous offrez ou recevez d'un partenaire commercial – même à titre personnel – et recevez l'approbation conformément aux politiques de MODEC.

MODEC a des bureaux dans de nombreuses régions du monde et des limites spécifiques peuvent s'appliquer en fonction de notre emplacement. Nous devons apprendre et suivre les règles locales, y compris les réglementations applicables et les règles de MODEC, pour offrir ou recevoir des cadeaux ou des invitations. Ces règles sont adaptées à l'endroit où le cadeau est offert ou reçu, quelle que soit l'entité de MODEC à laquelle nous sommes associés. En l'absence de règles locales, nous devons respecter les limites globales décrites dans la politique de MODEC en matière de cadeaux et invitations.

Illustration

Mina a récemment dîné avec un client potentiel qui n'était pas un agent public. Ce n'était pas extravagant et elle a suivi les politiques de MODEC relatives à l'hospitalité. Doit-elle encore signaler le dîner?

Si le dîner était supérieur à 50 USD, sous réserve de seuils inférieurs prévus par des règles locales, ou si Mina a souvent dîné avec ce client potentiel, alors oui, elle le fait. Pour suivre les dépenses et nous assurer que nous faisons des affaires de la bonne manière, nous devons déclarer les cadeaux et les frais d'hospitalité Conformément à la politique de cadeaux et invitations de MODEC.

En outre, nous devons faire preuve d'une grande prudence lorsque nous offrons des cadeaux ou des marques d'hospitalité à des agents publics. Nous ne pouvons offrir à un agent public aucune courtoisie commerciale qui pourrait être considérée comme une tentative

d'influencer une décision commerciale ou d'obtenir un avantage indu. En raison de restrictions légales, assurez-vous de demander conseil à un représentant de la conformité avant d'offrir des cadeaux ou des invitations à des agents publics, et signalez toujours toutes les interactions que vous avez avec des agents publics, à MODEC. Pour plus d'informations sur le travail avec les agents publics, consultez la section «Faire des affaires sans corruption» de ce Code.

Nos Responsabilités

- Offrez ou acceptez uniquement des cadeaux et des invitations conformes aux politiques de MODEC
- N'offrez ni n'acceptez jamais d'espèces ou d'équivalents de trésorerie, tels que des cartes-cadeaux et des chèques-cadeaux
- Soyez particulièrement sensible lorsque vous échangez des courtoisies commerciales avec des représentants d'organisations qui sont actuellement impliquées dans les décisions d'achat ou d'affaires de MODEC, car cela pourrait ressembler à une tentative d'influencer une décision commerciale
- Ne demandez jamais de cadeaux, faveurs, divertissements ou services personnels en rapport avec votre emploi chez MODEC
- Comprendre et respecter les politiques de l'organisation du destinataire et les lois qui s'appliquent à cette organisation
- Signaler toute demande de cadeaux ou d'hospitalité à un représentant de la conformité ou au chef de la conformité

Sources additionnelles d'Information

Référez-vous à la Politique de conformité anticorruption, à la Politique de cadeaux et invitations, et à la Politique relative aux intermédiaires et partenaires commerciaux tiers du Groupe. Vous pouvez également contacter votre responsable, un représentant de la conformité ou le chef de la conformité pour obtenir des conseils.

Qu'est ce qu'un Agent public?

«Agent public» est un terme large qui désigne de nombreuses personnes différentes, notamment:

- Tout fonctionnaire, dirigeant ou employé élu ou nommé
- Toute personne agissant à titre officiel ou public au nom d'un gouvernement à quelque niveau que ce soit
- Tout fonctionnaire ou employé d'une organisation internationale non gouvernementale, telle que les Nations Unies, la Croix-Rouge, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale
- Toute personne agissant pour ou au nom d'une entité détenue ou contrôlée en tout ou partie par le Gouvernement (telle qu'une société pétrolière nationale)
- Tout fonctionnaire, dirigeant ou employé d'un parti politique ou toute autre personne agissant pour ou au nom d'un parti politique
- Tout candidat à une fonction publique, même s'il n'est pas actuellement en fonction

Il n'est pas toujours facile de dire qui est un agent public ou si une entreprise appartient à l'État. Si vous avez des questions, contactez votre représentant de la conformité ou le service juridique.

Faire des affaires sans Corruption

Nous exerçons nos activités à l'abri de l'influence de la corruption, non seulement en raison de notre engagement à faire ce qu'il faut, mais aussi parce que cela est mieux pour la communauté mondiale des affaires. Nous avons tous la responsabilité de connaître et de respecter toutes les lois anti-corruption et pots-de-vin applicables partout où nous exerçons nos activités, telles que le Japan Unfair Competition Prevention Act, le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis, le Brazilian Clean Company Act et La Loi sur la corruption au Royaume-Uni (UK Bribery Act) .

Notre position sur la corruption est simple: nous n'offrons, ne donnons, ne promettons ou n'autorisons jamais - directement ou indirectement - quoi que ce soit de valeur à quiconque, y compris tout agent public, pour obtenir ou conserver un avantage indu. Un avantage indu est celui auquel MODEC n'a pas droit et / ou n'est pas facilement disponible non plus pour d'autres entreprises.

Les pots-de-vin peuvent prendre l'une des formes suivantes:

- Espèces ou équivalent d'espèces
- des cadeaux somptueux
- Un avantage commercial
- Une offre d'emploi pour une personne, son ami ou un membre de sa famille
- Contributions politiques ou caritatives

En outre, nous n'offrons ni n'acceptons de pots-de-vin. Un pot-de-vin est un paiement corrompu effectué après la conclusion d'une transaction commerciale, comme une commission gonflée. Comme les pots-de-vin, les commissions occultes n'ont pas leur place à MODEC.





Illustration

Kwame doit obtenir un important permis environnemental pour un nouveau navire MODEC, mais le fonctionnaire chargé des permis lui a dit que le traitement de la demande pourrait prendre jusqu'à six mois. La fille du fonctionnaire a récemment obtenu son diplôme universitaire et il demande à Kwame s'il pourrait lui offrir un stage au sein de l'entreprise. "Si je savais que ma fille serait pris en charge," dit le fonctionnaire, "je montrerais ma gratitude le plus rapidement possible." Kwame comprend que cela signifie que le permis serait traité plus rapidement. Il a un poste de stage ouvert et il a vraiment besoin du permis. Peut-il proposer à la fille de l'agent public un stage à MODEC?

Non il ne le peut pas. Même si le stage est destiné à la fille du fonctionnaire plutôt qu'au fonctionnaire lui-même, il pourrait encore être qualifié de corruption d'un agent public – et nous n'offrons ni n'acceptons jamais de pots-de-vin. Obtenir un avantage commercial ne vaut jamais la peine de s'engager dans la corruption. Kwame devra simplement attendre le permis dont il a besoin.

Intermédiaires Tiers et Partenaires Commerciaux

Dans certaines situations, un tiers peut représenter MODEC. Dans ces cas, les tiers doivent respecter nos normes d'éthique et d'intégrité. Si vous travaillez avec ces tiers, vous avez la responsabilité de veiller à ce qu'ils n'acceptent ni n'offrent de pots-de-vin au nom de MODEC. De même, n'ignorez jamais les circonstances qui pourraient indiquer une conduite inappropriée ou des actions illégales, et ne payez jamais aucun partenaire commercial si vous savez que les fonds seront utilisés de manière inappropriée.

Paiements de facilitation

Les paiements de facilitation, parfois connus sous le nom de paiements d'accélération, sont généralement de petits paiements à des fonctionnaires de niveau inférieur pour accélérer ou sécuriser certaines actions administratives redondant de routine non discrétionnaires. Celles-ci pourraient inclure l'obtention de permis ou le bénéfice de services publics. Dans certains cas, ces paiements peuvent être légaux, mais cela ne signifie pas qu'il est juste de les offrir. Pour respecter notre engagement d'intégrité, MODEC

permet uniquement de faciliter les paiements lorsque notre santé ou notre bien-être est menacé. Si vous devez effectuer un paiement de facilitation dans une telle situation, communiquez-le immédiatement responsable de la conformité. Vous devez également vous assurer qu'il est correctement enregistré dans les livres et registres de MODEC.

Nos Responsabilités

- Ne pas accepter, offrir, donner, promettre ou autoriser des pots-de-vin ou des commissions occultes directement ou indirectement pour influencer une décision commerciale
- Enregistrer toutes les dépenses et transactions avec précision dans les registres financiers de MODEC
- N'effectuez aucun paiement destiné à influencer indûment quiconque, y compris un agent public
- Signaler toute offre ou demande suspecte à un représentant de la conformité ou au responsable de la conformité

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur la position anti-corruption de MODEC, veuillez- vous référer à la Politique de conformité anticorruption et à la Politique relative aux intermédiaires et partenaires commerciaux tiers du Groupe, ou contactez un représentant de la conformité ou le Responsable en chef de la conformité.

Forces antisociales

Dans certains pays où MODEC fait des affaires, des forces antisociales, telles que des gangs et des groupes similaires, peuvent être présentes. Ces groupes ont un impact négatif sur la société, l'environnement des affaires et l'état de droit. En tant que tel, nous ne traiterons jamais avec les forces antisociales ni ne leur permettrons d'influencer les activités de MODEC ou nos normes élevées d'intégrité.

Nos Responsabilités

- N'effectuez aucun paiement à un groupe antisocial (ou à une entreprise affiliée à ce type de groupe) comme prix du silence, frais de garde du corps ou pour toute autre raison
- Ne vous engagez pas dans des négociations avec une force antisociale
- N'effectuez pas de paiements ponctuels comme solution temporaire aux menaces ou à l'intimidation d'une force antisociale

Sources additionnelles d'Information

Si vous êtes menacé ou intimidé par une personne associée à une force antisociale, informez immédiatement votre responsable ou le membre de la direction compétent.



Éviter les délits d'initié

Faire des affaires avec intégrité exige également que nous traitions de manière appropriée toutes les informations auxquelles nous avons accès dans notre travail pour MODEC. En particulier, nous ne pouvons jamais négocier de titres sur la base d'informations privilégiées, c'est-à-dire d'informations à la fois importantes et non publiques. Les informations sont importantes si elles peuvent avoir une incidence sur la décision d'une personne d'acheter, de vendre ou de détenir un titre, et elles ne sont pas publiques si elles n'ont pas été rendues publiques par les investisseurs ordinaires.

Quelle que soit votre position au sein de MODEC, vous ne pouvez jamais négocier des titres sur la base d'informations privilégiées. Et vous ne pouvez jamais transmettre ces informations à d'autres pour qu'ils puissent faire des transactions (une pratique connue sous le nom de «pourboire»). Une fois que les informations privilégiées sont rendues publiques, vous devez attendre deux jours pour permettre au marché de les absorber avant d'effectuer des transactions.

Nos Responsabilités

- Ne pas acheter ni vendre de titres de MODEC (ou de toute autre société) sur la base d'informations privilégiées
- Soyez prudent lorsque quelqu'un demande des informations confidentielles sur MODEC, nos partenaires commerciaux ou nos clients – même des conversations informelles peuvent être considérées comme des pourboires
- Pour éviter l'apparence de négociation sur des informations privilégiées, ne vous engagez pas dans des «ventes à découvert» ou ne négociez pas de vente, d'achat ou d'autres options ou dérivés sur les actions de MODEC
- Les informations qui n'ont pas été rendues publiques ne doivent pas être divulguées en dehors de MODEC à moins que cela ne soit demandé dans le cadre d'un audit, d'une enquête ou d'un processus juridique similaire

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur les délits d'initiés, contactez le service des affaires générales de Tokyo, le responsable de la conformité ou un représentant de la conformité.

Concurrence loyale

Dans notre secteur concurrentiel, nous voulons gagner des affaires sur la base de la qualité de nos services et de l'intégrité de nos pratiques commerciales, et non en manipulant le marché. Nous ne devons jamais nous engager dans une activité inappropriée qui pourrait limiter la concurrence par des moyens illégaux ou déloyaux ou violer les lois sur la concurrence ou les lois antitrust.

Il existe de nombreuses activités commerciales différentes qui peuvent être considérées comme anticoncurrentielles. Par exemple,

Exemples d'activités anticoncurrentielles

Il existe de nombreux types de pratiques commerciales anticoncurrentielles, notamment:

- S'entendre avec d'autres entreprises pour ne pas faire affaire avec certains fournisseurs ou clients
- Partager les clients ou fournisseurs avec d'autres entreprises
- La fixation des prix
- Le truquage des offres
- Le regroupement ou la liaison de biens et services
- Tirer parti d'une position dominante sur le marché
- Partager des informations sur les prix des fournisseurs avec d'autres fournisseurs concurrents

Il ne s'agit pas d'une liste complète des actions susceptibles de violer les lois sur la concurrence ou les lois antitrust. Si vous avez des questions, contactez votre responsable, un représentant de la conformité ou le service juridique.

les accords visant à limiter ou restreindre indûment le commerce violent toujours les lois antitrust. Ces accords n'ont pas besoin d'être écrits ou formels; ils peuvent être oraux, implicites ou informels. En outre, de nombreuses autres activités commerciales peuvent enfreindre les lois antitrust dans certaines situations. Ces activités peuvent inclure des accords d'approvisionnement ou de distribution restrictifs ou utiliser injustement une position forte sur le marché pour nuire à des concurrents ou à des clients.

Les lois antitrust sont très complexes et les risques de non-conformité peuvent être graves. En règle générale, limitez les contacts avec les concurrents et évitez toujours de discuter de sujets anticoncurrentiels. Si vous vous trouvez dans une telle conversation, exprimez votre objection, quittez immédiatement la réunion et signalez-la à votre responsable.

Nos Responsabilités

- Conduisez toujours vos affaires de manière à promouvoir les pratiques de libre-échange, en évitant toute activité qui pourrait être considérée comme anticoncurrentielle
- N'échangez jamais d'informations sensibles sur le plan de la concurrence avec des concurrents, telles que les prix, les coûts ou les futurs plans d'affaires de MODEC
- Évitez toute conduite qui pourrait enfreindre les lois, règles ou réglementations sur la concurrence ou les lois antitrust
- Signaler toute activité anticoncurrentielle suspecte à un représentant de la conformité ou au chef de la conformité

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur l'utilisation équitable et la conformité aux lois antitrust, contactez le membre de la direction concerné, un représentant de la conformité, le service juridique ou le chef de la conformité.

Créer du support commercial et de marketing avec intégrité

Nous voulons que notre succès repose sur les mérites et des produits

et services de MODEC – pas à cause de pratiques commerciales malhonnêtes. Dans les documents commerciaux et de marketing de MODEC, nous devons toujours présenter nos produits et services de manière honnête et sincère, sans dénigrer nos concurrents. Cet engagement d'honnêteté et d'intégrité nous aide à développer et à maintenir les meilleures relations possibles avec nos clients.

Nos Responsabilités

- Ne jamais exagérer ni inscrire sciemment des inexactitudes dans les documents de vente ou de marketing de MODEC
- Ne faites pas de fausses déclarations sur nos concurrents ou leurs produits et services
- Assurez-vous que vous suivez les normes de marque et la marque MODEC
- Concentrez-vous sur les avantages que MODEC offre à ses clients et autres partenaires commerciaux



Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur la création de supports de vente et de marketing, parlez-en à un membre de la direction, au service des affaires générales à Tokyo, à un représentant de la conformité ou au service juridique.

Faire des affaires avec intégrité dans le monde entier

Nous devons nous engager à respecter toutes les réglementations relatives à la conformité commerciale (contrôles à l'exportation et à l'importation, douanes, sanctions économiques et lois anti-boycott) qui s'appliquent à nous dans les pays où nous exerçons nos activités. Celles-ci incluent les réglementations en vigueur au Japon, au Brésil, au Ghana, à Singapour, en Australie, aux États-Unis et dans d'autres pays où MODEC opère, ainsi que les exigences de MODEC. Étant donné que ces réglementations peuvent varier en fonction de notre emplacement, il nous appartient de connaître et de suivre les réglementations qui s'appliquent à notre travail, et de demander conseil si nous ne sommes pas sûrs de la bonne marche à suivre.

Les réglementations sur l'importation et l'exportation ne s'appliquent pas uniquement aux produits physiques. Elles imposent également des restrictions sur certaines technologies, logiciels et informations techniques expédiés vers ou depuis les chantiers navals, navires, plates-formes ou autres installations de MODEC. Ces réglementations peuvent même restreindre les informations qui sont vues ou fournies aux ressortissants de certains pays. Quel que soit le travail que nous effectuons pour MODEC, nous devons connaître et respecter les réglementations relatives à l'importation et d'exportation qui s'appliquent à nous.

Nous devons également nous assurer de respecter les réglementations applicables relatives aux embargos et aux sanctions commerciales, ce qui peut limiter notre capacité à faire des affaires avec certains pays, des ressortissants de ces pays ou des entités ou individus spécifiques. De plus, nous ne devons jamais participer à des boycotts non autorisés ou à des refus de faire des affaires avec des pays ou des individus spécifiques.

Nos Responsabilités

- Respectez toutes les réglementations relatives au contrôle des exportations applicables lors de l'exportation de produits, technologies, logiciels et informations techniques
- Comprendre ce qui est considéré comme une exportation selon les lois applicables
- Fournir des informations précises sur les classifications tarifaires d'importation, la valeur, la description des marchandises, le pays d'origine, le marquage des produits, le statut commercial préférentiel et d'autres éléments critiques
- Respectez toutes les lois applicables relatives aux embargos et aux sanctions commerciales
- Ne participez pas à des boycotts non approuvés

- Méfiez-vous des demandes de boycott d'un pays ou d'un individu, qui peuvent souvent apparaître dans les contrats, les documents d'expédition ou les bons de commande
- Posez des questions afin de connaître l'utilisation finale et l'utilisateur de nos produits et technologies
- Signaler toute demande qui ne respecte pas les exigences de MODEC ou les lois applicables à un représentant de la conformité ou au service juridique

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations, contactez votre responsable, votre représentant de la gestion des achats, un représentant de la conformité, le service juridique ou le service de planification et stratégies d'entreprise à Tokyo.

Blanchiment d'argent

MODEC cherche à faire des affaires avec des clients et des partenaires commerciaux dont les activités commerciales sont légitimes et dont les fonds proviennent de sources légales. Le blanchiment d'argent - le processus de «lavage» ou de dissimulation des produits d'activités criminelles pour donner l'impression que l'argent provient d'une source légitime - est un problème mondial aux conséquences profondes et graves pour notre entreprise et le monde. Même l'impression de participer à des activités de blanchiment d'argent peut porter atteinte à notre intégrité et à la réputation de notre Société.

Les signes de blanchiment d'argent peuvent inclure:

- Les paiements excédentaires avec une demande de remboursement partiel
- Les demandes pour fractionner une grande transaction en plus petites
- Le paiement en espèces
- Les paiements effectués par un tiers pour le compte d'une autre personne
- Les demandes de transfert d'argent vers un autre pays

Nos Responsabilités

- Être attentif aux signes de blanchiment d'argent et signaler immédiatement tout soupçon à un représentant de la conformité ou au chef de la conformité.

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur le blanchiment d'argent, contactez votre représentant de la gestion des achats, un représentant de la conformité ou le responsable de la conformité.

Parler et partager des informations au nom de MODEC

Pour être certain que les informations publiques sur notre Société sont claires, cohérentes, transparentes et véridiques, seules les personnes autorisées peuvent parler au nom de notre Société. Si vous n'êtes pas une personne autorisée de la Société et que vous recevez une demande d'informations relatives à MODEC ou à nos activités de la part d'un analyste, d'un investisseur ou d'un membre des médias, transmettez la demande au membre de la direction approprié.

Beaucoup d'entre nous utilisent les médias sociaux, tels que les forums en ligne, les blogs ou les sites Web de réseautage social, pour communiquer avec leurs amis et leur famille, et suivre les événements à travers le monde. Cependant, nous devons nous assurer que nous faisons preuve de prudence si nous parlons de sujets liés à notre entreprise sur les réseaux sociaux. Lorsque vous utilisez vos comptes personnels sur les réseaux sociaux, veillez à ne pas donner l'impression que vous parlez au nom de MODEC. Indiquez clairement que vos opinions sont les vôtres uniquement et ne révélez pas d'informations confidentielles sur MODEC, en ligne.

Nos Responsabilités

- Ne communiquez avec des investisseurs, des analystes ou des membres des médias que si vous y êtes autorisé
- Si vous avez l'intention d'écrire ou de parler publiquement (par exemple, lors d'un séminaire, d'une conférence ou sur les réseaux sociaux) sur un sujet lié aux activités de MODEC, assurez-vous d'obtenir l'approbation préalable de votre responsable et du service de planification et stratégies d'entreprise à Tokyo
- Lorsque vous communiquez sur des questions liées à notre Société, assurez-vous d'indiquer clairement que les opinions exprimées sont les vôtres et ne reflètent pas nécessairement les vues de MODEC

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations, veuillez- vous référer aux normes de MODEC sur les communications externes (External Communications Standard) ou contactez le service de planification et stratégies d'entreprise à Tokyo ou votre direction locale.

Choisir des partenaires commerciaux intègres

Nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux aident MODEC à performer au plus haut niveau et à réussir en affaires. Pour être sûrs de faire des affaires avec intégrité, nous devons choisir uniquement

Illustration

Philip lit un article en ligne sur un problème de sécurité rencontré récemment par l'un des concurrents de MODEC. Il partage l'article sur son compte de médias sociaux et commente: « MODEC travaille sur une nouvelle technologie sur la propriété pour éviter ce type de problèmes sur nos navires! MODEC pense que de telles choses peuvent toujours être évitées – seules les entreprises sans intégrité laissent ces problèmes se produire. » A-t-il fait quelque chose de mal?

Philip devrait supprimer ce message immédiatement. Non seulement il a révélé des informations confidentielles sur les futurs produits de MODEC, mais les lecteurs pourraient également interpréter son commentaire comme signifiant qu'il parle au nom de MODEC. Au lieu de cela, Philip devrait protéger les informations de MODEC et s'assurer que ses opinions ne reflètent pas la position de MODEC.



des fournisseurs et des partenaires commerciaux qui respectent notre engagement en matière d'éthique. Pour ceux d'entre nous qui travaillent avec des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux, assurez-vous que leurs actions reflètent leur adhésion à des normes éthiques élevées et partagent notre engagement à fonctionner avec intégrité. Signalez rapidement tout problème potentiel que vous observez à un représentant de la conformité.

Nos Responsabilités

- Communiquer nos normes de haute performance et d'intégrité dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité, de l'environnement et des droits de l'homme à nos partenaires commerciaux
- Surveiller les signes indiquant que nos partenaires commerciaux enfreignent réglementations applicables
- Signaler les demandes contraires à l'éthique des fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux à un représentant de la conformité
- Coopérer lors des audits de nos partenaires commerciaux

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur les relations avec les partenaires commerciaux, contactez votre représentant de la gestion des achats ou un représentant de la conformité.

Respecter les réglementations sur les salaires et heures de travail, protéger les droits de l'homme

Nous respectons et soutenons les droits humains universels. Chez MODEC, nous croyons que tous les êtres humains sont nés libres et égaux, et nous menons nos activités conformément à cette croyance fondamentale. MODEC n'emploie pas de travailleurs mineurs et n'utilise aucun type de travail forcé. Notre société ne s'associera ni ne fera des affaires sciemment avec un tiers qui emploie illégalement ou

illégalement des travailleurs mineurs ou pratique le travail forcé.

Nos Responsabilités

- Signalez les violations présumées des droits humains à votre représentant des Ressources Humaines
- Comprenez et respectez toutes les lois sur les droits de l'homme qui s'appliquent à votre travail

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur les droits de l'homme, consultez les bases du développement durable de MODEC (MODEC Group Sustainability Foundations). Vous pouvez également contacter votre représentant des Ressources Humaines ou le service juridique.

Les Hommes

Travailler efficacement en équipe est la clé du succès de MODEC. Nous collaborons, communiquons et coopérons pour atteindre nos objectifs et résoudre les problèmes de nos clients. Pour ce faire, nous devons toujours maintenir un environnement de travail respectueux, positif et sécuritaire où nous pouvons tous faire de notre mieux. Nous nous engageons à nous développer, à la fois en termes de compétences professionnelles mais aussi pour aider MODEC à maintenir son environnement de travail positif où chacun peut réussir.

Illustration

Yamamoto-san travaille avec un fournisseur de MODEC qui fabrique un composant important des navires de la Société. Lorsqu'il a visité leur usine, il a remarqué que certains des travailleurs avaient l'air très jeunes et que tout le monde n'avait pas le bon équipement de protection. Il craint que le fournisseur n'embauche des travailleurs mineurs et ne fasse des économies en matière de sécurité. Doit-il dire quelque chose?

Yamamoto-san devrait rapporter ce qu'il a vu à ses représentants des Ressources Humaines et du service HSSEQ. MODEC s'engage à travailler uniquement avec des tiers qui respectent les réglementations sur travail, respectent et soutiennent la protection des droits humains universels et adhèrent aux exigences de sécurité au travail. Si vous savez ou soupçonnez que l'un des fournisseurs de MODEC ne répond pas aux normes élevées de notre société, parlez-en.



Harcèlement et Discrimination

Chez MODEC, nous maintenons une main-d'œuvre diversifiée, où le personnel est embauché, retenu, rémunéré, discipliné et promu uniquement en fonction de son engagement pour MODEC et de ses performances. Cela nous aide à bâtir l'équipe la plus solide possible et à réussir en tant qu'entreprise. Notre Société s'engage à fournir des opportunités d'emploi et de carrière égales, sans discrimination ni harcèlement partout où nous exerçons nos activités. Nous soutenons ce principe en offrant des opportunités d'emploi égales à tous les employés, candidats à un emploi, et personnes qualifiées indépendamment de leur race, origine nationale, territoriale ou sociale, caste, naissance, religion, handicap, sexe, orientation sexuelle, responsabilités familiales, état matrimonial, appartenance syndicale, opinions politiques, âge ou toute autre caractéristique protégée par les lois ou réglementations nationales et locales applicables.

De même, le harcèlement n'est jamais acceptable sur notre lieu de travail. Le harcèlement est un comportement indésirable et offensant pour des individus ou des groupes spécifiques ou qui perturbe déraisonnablement leur travail. Nous ne tolérons jamais les actions, les commentaires, les contacts physiques inappropriés, les avances sexuelles ou toute autre conduite intimidante, offensante ou hostile. Quelle que soit la forme qu'il prend, le harcèlement fondé sur une caractéristique protégée n'est jamais acceptable à MODEC.

Pour travailler ensemble efficacement, nous avons tous la responsabilité de maintenir un milieu de travail dans lequel nous nous sentons tous en sécurité et respectés. Par conséquent, l'intimidation – comme les menaces ou les actes de violence, l'intimidation, le langage abusif et l'instauration d'un sentiment de peur chez les autres – n'a

Illustration

Mingyu est ingénieure tuyauterie à MODEC, et elle a récemment été interviewée pour un poste d'ingénieur principal, ce qui impliquerait de superviser une équipe de dix autres ingénieurs, tous des hommes. Elle a découvert que le responsable du recrutement avait confié le poste à quelqu'un d'autre. Lorsque Mingyu lui a demandé ce qu'elle aurait pu mieux faire pour obtenir le poste, il lui a dit: «Vous êtes un excellent candidat pour le poste, mais je ne pense tout simplement pas que les gars de l'équipe écouteront une fille.» Que devrait faire Mingyu?

Mingyu doit contacter un responsable en qui elle a confiance ou un représentant des Ressources Humaines, ou signaler l'incident via la ligne d'assistance éthique. Il semble que la décision du responsable du recrutement ait été influencée par des facteurs autres que les qualifications, les compétences et le potentiel de Mingyu. MODEC veut avoir les personnes les plus qualifiées dans chaque emploi, quels que soient leur sexe, leur race ou d'autres caractéristiques protégées.

Qu'est ce que le Harcèlement?

Voici quelques exemples de comportements pouvant être qualifiés de harcèlement:

- Utiliser un langage ou des gestes grossiers
- Commenter l'apparence de quelqu'un, même après qu'il vous a demandé de ne pas le faire
- Affichage d'images suggestives sur le lieu de travail
- Appeler quelqu'un (ou lui donner un surnom) en fonction de sa race, de son sexe, de son appartenance ethnique, de sa religion ou de toute autre caractéristique protégée
- Envahir à plusieurs reprises l'espace personnel de quelqu'un.

pas sa place à MODEC.

Nos Responsabilités

- Faites votre part pour aider à maintenir un environnement de travail productif, professionnel et sans harcèlement, en traitant tous les collègues, partenaires commerciaux, clients et visiteurs avec respect
- Si vous pensez avoir subi ou été témoin de harcèlement, parlez-en et dites à la personne responsable que vous êtes contrarié par ses actes
- Même si vous pensez que vos actes ou paroles sont innocents, arrêtez-vous immédiatement si quelqu'un vous demande de le faire
- Signalez tout harcèlement dont vous êtes victime ou témoin à votre représentant des Ressources Humaines ou à la Hotline d'éthique

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur le harcèlement et l'emploi équitable, Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Politique des ressources humaines (Human Resources Policy) ou aux normes de MODEC relatives à la santé et au bien-être (Organizational Health and Well Being Standard) ou contactez votre représentant des

Ressources Humaines. N'oubliez pas que vous ne subirez jamais de représailles pour avoir signalé un problème de harcèlement ou de discrimination.

Créer un lieu de travail sûr

Le maintien d'un environnement de travail sûr et sécurisé nécessite un soutien actif et la participation de chacun de nous. Notre société s'efforce d'assurer la sécurité de ses biens, de ses employés et de ses visiteurs autorisés en mettant en place des procédures pour répondre efficacement aux situations de crise, d'urgence et de sécurité. En tant que membre de l'équipe MODEC, nous devons connaître et respecter toutes les politiques de sécurité qui s'appliquent à notre travail.

Pour que nous puissions tous faire de notre mieux pour MODEC, nous devons nous sentir en sécurité et respectés sur notre lieu de travail. En conséquence, notre société ne tolère jamais les actes ou les menaces de violence physique contre des collègues, des visiteurs ou toute personne se trouvant sur la propriété de MODEC, ou pendant les voyages organisés par la Société ou les événements parrainés par la Société. Cela comprend l'un des éléments suivants:

- S'adonner à des jeux brutaux
- Faire des remarques menaçantes
- Avoir un comportement de traque ou de harcèlement
- Causer des blessures physiques
- Endommager intentionnellement la propriété d'autrui
- Agir de manière agressive, menaçante, intimidante ou coercitive
- Ignorer les instructions ou les panneaux de sécurité affichés

Par ailleurs, sauf disposition contraire des réglementations locales, nous ne devons jamais apporter d'armes à feu ou d'autres armes, explosifs ou matières dangereuses non autorisées sur la propriété de MODEC. Cela comprend les parkings, les lieux de travail alternatifs entretenus par MODEC et les événements parrainés par la Société. Nous devons suivre les règles qui régissent l'emplacement du bureau MODEC où nous travaillons ou visitons.

Nos Responsabilités

- Être attentif aux risques de sécurité
- Si votre lieu de travail émet des badges d'identification, assurez-vous de porter le vôtre bien en vue à tout moment
- Participer aux révisions et exercices annuels d'urgence et de sécurité
- Comprendre les exigences légales et réglementaires, les contrôles et les mesures préventives qui s'appliquent à votre travail
- Comprenez votre responsabilité à répondre aux urgences et aux menaces de sécurité
- Promouvoir de bonnes habitudes de travail et faire preuve de discernement
- Signalez tout problème à votre responsable ou à votre représentant HSSEQ

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations sur le maintien d'un environnement de travail sûr et sécurisé, référez-vous à la politique et aux normes de MODEC en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement ou contactez votre représentant HSSEQ.

Politique relative à l'alcool et aux drogues

Pour assurer la sécurité et la productivité sur notre lieu de travail, nous devons être à l'abri de la consommation de drogues illégales, de l'utilisation abusive de médicaments sur ordonnance ou de la consommation d'alcool qui peuvent nuire à notre capacité à travailler en toute sécurité.

Illustration

Arturo travaille sur un navire de MODEC, et il a remarqué que son collègue, Javier, fait parfois des blagues pratiques sur d'autres membres de leur équipe, comme cacher leur équipement de travail. Javier pense qu'il est juste drôle, mais tout le monde n'est pas d'accord. Que doit faire Arturo?

Arturo doit contacter son responsable ou une autre personne ressource. Même si Javier pense que son comportement est drôle, ce genre de jeu n'est jamais acceptable, et cela pourrait entraîner des accidents ou des blessures. La sécurité au travail n'est pas une plaisanterie et nous devons tous prendre au sérieux notre responsabilité de promouvoir un lieu de travail sûr.

Bien entendu, nous ne devons jamais utiliser, posséder, distribuer, acheter, vendre ou fabriquer des drogues illicites dans les locaux de MODEC. De plus, nous ne pouvons pas nous présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de toute substance qui affecte négativement notre capacité à travailler en toute sécurité. Bien que MODEC permette une consommation limitée d'alcool lors



d'événements parrainés par la Société, nous devons toujours faire preuve de discernement et faire preuve de modération dans ces situations. Si cela est justifié, notre Société peut imposer des directives plus strictes sur la consommation d'alcool sur les lieux d'affectation ou sur les navires.

Nos Responsabilités

- Soyez toujours vigilant et prêt à effectuer vos tâches professionnelles
- Ne vous présentez jamais au travail si vous êtes affaibli par une substance
- Si vous avez un problème de toxicomanie, demandez l'aide d'un professionnel ou contactez votre représentant des Ressources Humaines

Sources additionnelles d'Information

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Politique des ressources humaines de MODEC (Human Resources Policy) ou aux normes de MODEC relatives à la santé et au bien-être (Organizational Health and Well Being Standard). Vous pouvez également contacter votre représentant des Ressources Humaines si vous avez des questions sur la politique en matière de drogues et d'alcool de MODEC.

Protéger les informations personnelles et confidentielles des employés

Ces dernières années, les particuliers, les entreprises et les gouvernements sont de plus en plus préoccupés par la confidentialité et la sécurité des informations personnelles, et de nombreux gouvernements ont mis en place des lois pour protéger ces informations. Nous devons faire notre part pour protéger les informations personnelles de nos collaborateurs. Les informations personnelles sont toutes celles qui, seul ou en combinaison, identifie un individu. Les exemples courants incluent les numéros d'identification émis par les gouvernements, les coordonnées, les informations sur la santé, les évaluations de performance et les dossiers du Personnel.

Nos Responsabilités

- Ne collectez les informations personnelles qu'à des fins commerciales légitimes et ne les conservez que le temps nécessaire
- Protégez les informations personnelles, traitez-les en toute sécurité et utilisez-les uniquement selon les conditions dans lesquelles elles ont été collectées
- Ne partagez vos informations personnelles qu'avec d'autres personnes qui ont un besoin légitime de les connaître et sont autorisées à les recevoir
- Gardez à l'esprit qu'il peut y avoir des restrictions légales sur le transfert de données personnelles vers une autre personne ou un autre pays
- Assurez-vous que les tiers comprennent l'importance que nous accordons à la confidentialité et au respect nos normes de protection des informations personnelles des employés

Sources additionnelles d'Informations

Étant donné que les lois sur la confidentialité des données varient selon les pays, assurez-vous de contacter le service juridique ou un représentant de la conformité ou des Ressources Humaines si vous avez des questions sur la bonne façon de traiter les informations personnelles des employés. Veuillez également vous référer à votre politique locale de protection des données pour plus d'informations.

Formation continue

Nous développer en tant qu'employés et professionnels, est essentiel pour aider MODEC à réussir, et cela nous aide à effectuer notre travail de la meilleure manière et à faire de MODEC un endroit où nous sommes tous fiers de travailler. Nous devons terminer toutes les formations qui nous sont assignées - qu'elles soient liées à la sécurité, à l'éthique et à la conformité, ou à des compétences professionnelles spécifiques - en respectant les délais, et nous devrions nous sentir libres de poser des questions sur le matériel de formation. En participant pleinement à toutes les formations, nous aidons MODEC à rester compétitif et à faire des affaires avec intégrité.

Nos Responsabilités

- Terminer toutes les formations qui nous sont assignées avant la date d'échéance
- Contacter votre responsable si vous souhaitez en savoir plus sur certains sujets ou développer des compétences spécifiques

Sources additionnelles d'Informations

Pour plus d'informations sur la formation continue, contactez un membre de la direction ou votre représentant des Ressources Humaines.

Participer à nos actions communautaires

MODEC encourage chacun de nous à participer à des actions communautaires et au processus politique, y compris en apportant nos propres contributions caritatives et politiques personnelles. Cependant, sauf autorisation dans le cadre d'un programme de soutien existant dans une société du Groupe MODEC, nous devons le faire pendant notre temps libre et à nos propres frais, en précisant que nos opinions et actions ne lient pas MODEC.

Parfois, MODEC peut apporter des contributions à des organisations caritatives qui soutiennent les valeurs et les objectifs commerciaux de notre entreprise. Ces contributions doivent être conformes aux lois

Illustration

La chorale de l'école de la fille de Maria organise une collecte de fonds. Elle utilise donc le copieur de bureau pour fabriquer 100 dépliants pour l'événement à venir. Elle décide de distribuer des dépliants à ses collègues et leur demande d'envisager de faire un don pour soutenir sa fille. Fait-elle la bonne chose?

Non. Bien que Maria soit libre de soutenir toute cause qu'elle choisit pendant son temps libre, elle ne devrait pas utiliser les ressources de MODEC pour le faire – et cela inclut la création de dépliants au travail.

et règlements applicables et aux exigences de MODEC. Il existe des lignes directrices spécifiques qui doivent être suivies lors du lobbying ou des contributions au nom de MODEC. Si vous êtes impliqué dans ces activités, assurez-vous de connaître et de respecter les lois qui s'appliquent aux dites activités.

Nos responsabilités

- Indiquez clairement que vos activités politiques individuelles ne sont pas approuvées par MODEC
- Sauf autorisation préalable, n'associez pas vos contributions caritatives individuelles à MODEC

- N'utilisez pas les ressources de MODEC à des fins politiques personnelles
- Sans autorisation, n'utilisez pas les ressources de MODEC à des fins caritatives personnelles
- Ne faites jamais pression sur quiconque – que ce soit un employé, un client ou un partenaire commercial – pour qu'il contribue, soutienne ou s'oppose à un candidat ou à un parti politique
- Avant de faire campagne, de rechercher ou d'accepter une nomination à une fonction publique, contactez votre responsable
- Assurez-vous que vos activités caritatives et politiques ne créent pas ou ne semblent pas créer de conflit d'intérêts
- Respectez toutes les lois applicables liées au lobbying et aux contributions politiques pour MODEC
- Remplissez les formulaires de conformité nécessaires pour les contributions sociales de MODEC

Sources additionnelles d'Informations

Veuillez-vous référer aux standards en matière de contributions sociales, de cadeaux et invitations, ou aux bases de la politique de durabilité de MODEC (Sustainability Foundations). Vous pouvez également contacter un représentant de la direction, un représentant de la conformité, le service juridique ou le chef de la conformité.

Notre engagement à fournir des solutions et des services de haute performance aux clients de MODEC est l'un des principes directeurs de notre Société. Mais cela n'a jamais signifié que nous prenons des raccourcis lorsqu'il s'agit de la sécurité au travail, de la protection de notre environnement et de l'exécution de notre travail avec intégrité. En respectant ces engagements, nous pouvons non seulement fournir des solutions de haute qualité à nos clients, mais également améliorer le monde dans lequel nous vivons. Nous sommes tous responsables des choix que nous faisons lorsque nous travaillons pour MODEC, et nous travaillons pour créer le plus de valeur possible pour nos clients, notre entreprise et les uns pour les autres.



PERFORMANCE



Travailler en toute sécurité

Le maintien d'un environnement de travail sûr est l'un des objectifs les plus importants de notre entreprise et nous permet de garantir que nous pouvons tous être au meilleur de notre forme chaque jour. Nous devons toujours nous conformer aux exigences applicables en matière de santé, de sûreté, de sécurité, d'environnement, de droit et de qualité qui s'appliquent à notre travail, ainsi qu'aux systèmes de gestion de l'Hygiène, de la Santé, de la Sécurité, de l'Environnement et de la Qualité (HSSEQ) de MODEC. Pour assurer notre sécurité et celle des autres, nous avons la responsabilité de mener nos activités commerciales conformément aux réglementations HSSEQ applicables, aux exigences de MODEC et aux exigences des clients. Cela nous aide à éviter les accidents et à produire les meilleurs résultats pour notre entreprise, notre personnel, nos fournisseurs, nos clients, nos communautés et notre environnement.

Nos responsabilités

- Connaître toutes les politiques, normes et procédures HSSEQ qui s'appliquent à votre travail
- Identifiez, évaluez et corrigez les risques et conditions HSSEQ lors de l'exécution de votre travail
- Signalez immédiatement tous les incidents HSSEQ à votre responsable ou à votre représentant HSSEQ local
- Gardez à l'esprit votre responsabilité d'arrêter le travail si vous constatez des conditions ou des pratiques dangereuses
- Connaître votre rôle dans les situations d'urgence
- Terminez toutes les formations HSSEQ qui vous sont assignées avant la date d'échéance

Sources additionnelles d'Informations

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la Politique du Groupe MODEC en matière d'Hygiène, de Santé, de Sécurité, d'Environnement et de Qualité (MODEC Group Health, Safety, Security, and Environmental Policy) ou aux bases de la politique de durabilité de MODEC (Sustainability Foundations). Vous pouvez également contacter votre représentant HSSEQ.

Protéger l'environnement

En tant que citoyens du monde, nous reconnaissons notre responsabilité de protéger et d'améliorer l'environnement, dans la mesure du possible. Nous travaillons à identifier tous les impacts environnementaux significatifs de nos activités et à gérer nos processus de travail en tenant compte de l'environnement. Dans toutes nos activités commerciales, nous respectons ou dépassons même les à supprimer réglementations environnementales applicables. MODEC promeut les conceptions, la construction et les opérations respectueuses de l'environnement sur tous ses sites, et nous attendons le même engagement de la part de nos fournisseurs et de ceux avec qui nous faisons des affaires. Avec l'aide de nos partenaires commerciaux,

Illustration

Julian travaille sur un navire MODEC, et il effectue régulièrement la même série de contrôles de sécurité sur chaque grue. Il n'y a jamais aucun problème avec ces contrôles. Mais il est un peu en retard aujourd'hui, alors il décide de sauter quelques-uns des contrôles de sécurité pour gagner du temps. Est-ce bien?

Non, pas du tout. Nous devons toujours respecter toutes les exigences de l'entreprise requises dans le cadre du respect de l'engagement de MODEC à maintenir un lieu de travail exempt de dangers et de risques pour la sécurité. Même si Julian est en retard sur son calendrier, il ne doit pas contourner les règles en matière de sécurité. Travailler en toute sécurité et prévenir les accidents et les blessures est notre priorité numéro un dans tous les domaines de notre travail.

nous nous engageons à renforcer notre gestion environnementale.

Dans chaque aspect de notre travail, nous faisons notre part pour protéger l'environnement. Nous sommes tous censés améliorer continuellement notre performance environnementale grâce à la surveillance, à la prévention de la pollution et à la réduction des déchets, à la qualité de l'eau et de l'énergie, à l'utilisation judicieuse et efficace des matières premières et des ressources.

Nos responsabilités

- Respecter toutes les à effacer réglementations environnementales applicables, ainsi que les politiques et procédures MODEC
- Anticiper et être proactif: aider à identifier les opportunités pour améliorer les performances environnementales de MODEC
- Signaler rapidement toute menace potentielle à l'environnement (comme les déversements ou les rejets d'hydrocarbures ou d'autres matières) et toute violation des lois ou exigences en matière d'Hygiène, de Santé, de Sécurité ou d'Environnement, au Département HSSEQ, qui en informera ensuite les autorités compétentes
- Prévenir les incidents environnementaux grâce à la surveillance et des mesures proactives

Sources additionnelles d'Informations

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la Politique du Groupe MODEC en matière de Santé, de Sûreté, de Sécurité et d'Environnement (Health, Safety, Security, and Environmental Policy) ou aux bases de la politique de durabilité de MODEC (Sustainability Foundations).

Créer des produits et services de haute qualité

Pour que MODEC fonctionne au mieux en tant qu'entreprise et réussisse avec ses clients, les produits et services de notre société doivent répondre aux normes de qualité les plus élevées. À aucun moment, nous ne pouvons prendre de raccourcis lors du développement de produits ou de la prestation de services. Au contraire, nous devons nous assurer que nos activités répondent constamment - ou dépassent - les attentes de nos clients.

Nos responsabilités

- Ne jamais prendre de raccourcis en matière de qualité
- S'assurez que tous les processus de contrôle qualité sont exécutés correctement et que tous les produits et services répondent aux normes élevées de MODEC
- Signaler tout problème de qualité de produit ou de service à votre responsable

Sources additionnelles d'Informations

Pour plus d'informations, reportez-vous à la Politique d'Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement et Qualité, (the Health, Safety, Security, Environmental and Quality Policy,) au Cadre de Normes HSSEQ du Groupe MODEC (the MODEC Group HSSEQ Standards

Framework,) ou à la Politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise MODEC, (the MODEC Corporate Social Responsibility Policy,) ou encore, contactez votre représentant HSSEQ.

Protéger les biens de MODEC

Nous avons tous la responsabilité d'utiliser les ressources de MODEC avec sagesse et prudence, en faisant notre part pour nous assurer que les biens de notre société ne sont pas mal utilisés, endommagés, perdus, volés ou gaspillés. Les biens de MODEC nous sont fournis à des fins commerciales, et à aucun moment nous ne pouvons les utiliser de manière illégale ou contraire à l'éthique. Il existe de nombreux types de biens de la Société que nous utilisons chaque jour. Quelques exemples courants incluent:

- Les installations
- Les marques et logos de MODEC
- Les équipements
- Les ordinateurs
- Les téléphones fixes et portables
- Les fax, fichiers et documents
- Le matériel et les fournitures de bureau

Utilisation des réseaux et des technologies de l'information

Le matériel informatique et les réseaux de MODEC, les logiciels, les téléphones et autres ressources de communication sont des biens clés qui sont essentiels aux activités de notre Société. Nous devons les utiliser de manière responsable et

Illustration

Lorsque Rafael a besoin d'une pause dans son travail, il passe parfois quelques minutes à regarder des vidéos sur son site de comédie préféré. Certaines des vidéos contiennent des blagues qui jouent sur les stéréotypes ethniques. Rafael ne passe jamais plus de 15 minutes à regarder des vidéos, alors il se dit qu'il n'y a pas de problème - cela ne nuit pas vraiment à son temps de travail. A-t-il raison?

Non, Rafael n'a pas raison. Notre temps de travail est un atout précieux et nous devons faire attention à la façon dont nous le dépensons. Regarder des vidéos au travail n'est pas une bonne utilisation de notre temps. De plus, nous ne devons jamais utiliser les biens informatiques de la Société pour accéder à des documents qui pourraient être considérés comme offensants ou inappropriés. Si vous avez des questions sur la bonne façon d'utiliser ces ressources, contactez votre responsable.



principalement à des fins commerciales.

Notre utilisation des ressources informatiques de MODEC doit toujours être conforme à notre engagement à faire de notre mieux et à agir avec intégrité. Nous ne devons jamais utiliser ces biens pour accéder ou distribuer des images ou du texte sexuellement explicites, du matériel qui encourage la violence, la haine, le terrorisme ou l'intolérance, ou du matériel de harcèlement, obscène, abusif ou discriminatoire. Lorsque nous utilisons les biens technologiques de MODEC, nous ne devrions avoir aucune attente en matière de confidentialité. MODEC peut surveiller toute information créée, envoyée ou reçue avec ces ressources, lorsque cela est autorisé par les lois et réglementations applicables.

Nos responsabilités

- Utiliser les ressources et la propriété de MODEC à des fins commerciales légitimes, en veillant à ce que toute utilisation personnelle soit conforme aux politiques de MODEC et qu'elle soit réduite au minimum
- N'utiliser que des logiciels sous licence appropriée
- Accompagner toujours les visiteurs sur la propriété de MODEC, pour être sûr qu'ils n'utilisent pas les biens de MODEC sans autorisation
- N'oubliez pas que votre temps de travail est un atout important de l'entreprise et ne doit jamais être gaspillé
- Signaler toute préoccupation concernant la fraude, le vol ou l'utilisation abusive des ressources de l'entreprise

Sources additionnelles d'Informations

Veillez-vous référer aux normes sur les communications externes (External Communications Standard) ou contactez votre représentant du Service des Ressources Humaines, de la Conformité ou du Département Informatique.

Protéger les informations confidentielles

L'un des atouts les plus précieux de MODEC est la protection des informations confidentielles. Nous l'utilisons dans notre travail quotidien, pour développer de nouveaux produits et services innovants et pour servir nos clients. Voici des exemples courants d'informations confidentielles:

- Les secrets commerciaux
- Les dessins, spécifications et calculs
- Les plans d'affaires, stratégies, conceptions et programmes
- Les manuels de formation
- Les informations financières, de coût et de prix
- Les données commerciales et marketing
- La technologies, les opérations, la recherche, les données et documentation techniques
- Les techniques, processus et méthodologies
- Les fichiers des employés, données de rémunération et autres informations personnelles des employés
- Les exigences du client et conditions contractuelles
- Les données fournisseurs telles que les listes de fournisseurs agréés

Nous devons toujours protéger les informations confidentielles de MODEC et les utiliser uniquement en cas de besoin pour accomplir notre travail. Nous faisons cela en gardant les informations en sécurité, en limitant l'accès uniquement à ceux qui ont besoin de les connaître, en les utilisant uniquement à des fins autorisées et en évitant les discussions sur les informations

confidentielles dans des espaces publics ou ouverts. Gardez à l'esprit que l'obligation de protéger les informations confidentielles de MODEC se poursuit même après la fin de notre emploi au sein de la Société.

Un type d'informations confidentielles mérite une attention particulière: la propriété intellectuelle («PI»). PI comprend, mais sans s'y limiter, les éléments suivants:

- Toutes les inventions brevetées ou potentiellement brevetables
- Droits sur les dessins
- Savoir-faire
- Secrets commerciaux
- Œuvres, idées ou matériels protégés par des droits d'auteur
- Inventions
- Technologie
- Droits sur les bases de données
- Logiciels et programmes logiciels
- Toute autre information exclusive
- Marques de commerce et marques de service
- Appellations commerciales
- Noms de domaine

En règle générale, toute PI que nous créons dans le cours normal de notre travail pour notre Société appartient à MODEC. Nous devons protéger la propriété intellectuelle en nous assurant que nous avons mis en place des accords de confidentialité appropriés et en nous conformant à tous les accords connexes et aux exigences de MODEC.

En plus de protéger les informations confidentielles de MODEC, nous avons la responsabilité de respecter les informations confidentielles qui appartiennent à des tiers. Par exemple, nous ne pouvons

pas utiliser des informations confidentielles appartenant à nos anciens employeurs sans leur autorisation écrite expresse. Bien entendu, nous ne pouvons pas encourager d'autres personnes, y compris les nouveaux employés, à violer leurs obligations en partageant les informations confidentielles d'un ancien employeur sans autorisation écrite explicite.

Nous devons également protéger les informations confidentielles qui appartiennent à nos partenaires commerciaux, clients, fournisseurs ou à toute entité gouvernementale. Ne jamais solliciter, acquérir ou utiliser des informations confidentielles de tiers sans autorisation écrite expresse. Si vous recevez des informations confidentielles d'une autre organisation par inadvertance, assurez-vous de les sécuriser, gardez-les séparées des informations de MODEC et signalez la situation à votre responsable. De même, vous ne devez jamais offrir d'informations confidentielles à un concurrent, et vous devez rapidement signaler toute demande de telles informations à un représentant de la conformité ou au service juridique.

Nos responsabilités

- Utiliser et divulguer des informations confidentielles uniquement à des fins commerciales légitimes



Il n'est pas toujours facile de savoir comment protéger les informations confidentielles de MODEC. Voici quelques illustrations de situations courantes que vous pourriez rencontrer et des conseils sur la manière de les gérer.

Situation	Pourquoi est-ce un problème?	Comment dois-je gérer cela?
Vous et un collègue discutez du processus de développement de produits MODEC dans un café	D'autres pourraient facilement entendre votre conversation et apprendre les informations confidentielles de MODEC	Déplacez votre conversation vers un endroit plus privé, comme une salle de réunion sécurisée de vos bureaux
Vous utilisez une application de conversation sur votre téléphone (telle que WhatsApp) pour interroger votre responsable sur une opportunité d'affaires à venir	Les applications de conversation peuvent être compromises par des pirates. De plus, ces applications peuvent supprimer automatiquement les conversations, sans en laisser aucune trace	Utilisez plutôt un système de communication de l'entreprise tel que le courrier électronique ou la messagerie instantanée pour avoir cette discussion
Vous envoyez des informations confidentielles à votre adresse e-mail personnelle pour les utiliser lors d'une prochaine réunion en dehors du bureau	Les adresses e-mail privées ou personnelles ne sont pas considérées par MODEC comme sécurisées	Assurez-vous que vous pouvez accéder à votre compte de messagerie d'entreprise où que vous soyez, si vous en avez besoin
Vous utilisez votre téléphone pour prendre une photo d'un produit MODEC en développement, pour montrer à votre sœur sur quoi vous travaillez	L'image pourrait être consultée par quelqu'un d'autre, ce qui pourrait nuire à MODEC. Vous ne devez pas non plus partager d'informations sur le processus de développement de produits MODEC avec qui que ce soit, même avec un membre de votre famille	Ne prenez pas cette photo et attendez que le produit soit rendu public pour en parler à votre sœur, et veillez à ne pas partager d'informations confidentielles

- Marquer correctement les informations confidentielles pour indiquer comment elles doivent être traitées, distribuées et détruites, en utilisant le cryptage si possible
- Partagez des informations confidentielles uniquement avec les personnes autorisées à les recevoir
- Évitez de discuter d'informations confidentielles dans les lieux publics
- N'envoyez pas d'informations confidentielles à des télécopieurs ou imprimantes sans surveillance
- N'utilisez jamais de matériel protégé par des droits d'auteur sans autorisation
- Signaler immédiatement la perte de toute information confidentielle
- N'utilisez pas les informations confidentielles ou PI de MODEC pour promouvoir vos intérêts personnels

Sources additionnelles d'Informations

Pour plus d'informations sur l'utilisation appropriée des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle, contactez un membre de la direction, le service des affaires générales à Tokyo, un représentant de la conformité ou le service juridique.

Créer et tenir à jour les livres et registres avec exactitude

Nous sommes nombreux à créer des dossiers commerciaux et financiers dans le cadre de notre travail pour MODEC. Les registres peuvent être :

- Bons de commande et contrats
- Rapports de dépenses
- Factures
- Données de fabrication
- Enregistrements d'expédition et de réception
- Informations financières et autres états financiers
- Rapports destinés aux entités gouvernementales
- E-mails et autres communications
- Feuilles de temps

Ces registres sont importants pour les décisions commerciales et les opérations de notre Société. Pour cette raison, chacun de nous est responsable de veiller à ce que les dossiers de MODEC soient exacts, complets et tenus à jour conformément aux normes de gestion des dossiers de la Société. En particulier, si vous êtes responsable de la création et de la mise à jour des rapports financiers de MODEC, assurez-vous qu'ils sont toujours complets, précis, opportuns et compréhensibles.

Tenir des registres précis ne consiste pas seulement à créer des documents précis. Les archives de la Société doivent également être gérées de manière appropriée. Nous devons connaître et suivre les exigences de MODEC

concernant la maintenance, la conservation et la destruction appropriée des registres.

Parfois, vous pouvez être informé que certains registres sont réquisitionnés dans le cadre d'un audit, d'une enquête ou d'une procédure judiciaire. Dans cette situation, vous devez respecter les exigences pertinentes de conservation de ces registres. Ne détruisez jamais des registres soumis à une suspension. Si vous avez des questions sur comment savoir si un registre est sous suspension légale, contactez le service juridique ou le responsable de la conformité avant de le détruire.

Nos responsabilités

- Ne faites jamais de fausses déclarations sur une note de frais ou une feuille de temps
- Créez toujours des registres précis, complets et véridiques
- Ne cachez ou ne déguisez jamais la vraie nature d'une transaction
- Ne pas enregistrer ni approuver de datations rétrospectives, des entrées fausses ou trompeuses, des fonds ou biens non enregistrés, ou des paiements sans pièces justificatives appropriées
- Tenir tous les registres de la Société conformément aux procédures de conservation des documents de la Société qui s'appliquent à vous, ainsi qu'aux à effacer réglementations applicables

Sources additionnelles d'Informations

Pour plus d'informations sur l'exactitude des livres et registres, contactez votre responsable, un contrôleur ou responsable financier, ou encore, consultez les exigences comptables de MODEC.

Dans des circonstances extrêmement limitées, MODEC peut déroger à une disposition du Code à sa seule discrétion et uniquement si MODEC considère que la dérogation est fondée sur un motif valable. Toute dérogation à une disposition du présent Code pour tout administrateur, dirigeant ou dirigeant principal des finances (y compris le responsable financier, le comptable principal ou le contrôleur) doit être approuvée par écrit par le Comité de conformité ou le Conseil d'Administration de la Société, et être rapidement divulguée conformément aux réglementations applicables. Le responsable de la conformité doit approuver par écrit une dérogation à toute disposition du présent Code pour un employé, un agent, un partenaire commercial ou un entrepreneur.







MODEC, INC.
WWW.MODEC.COM

© 2024 MODEC, INC. ALL RIGHTS RESERVED

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE CODE SONT VRAIES ET EXACTES AU MOMENT DE LA PUBLICATION;
CEPENDANT, ELLES PEUVENT ÊTRE SUJET À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS.